

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 4 juin 2021

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt et un et le quatre du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 31 mai 2021 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale.

Excusé : /

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCLL – Conférence des maires – 11 mai 2021 (Serge MONNET)

Pole Emploi : 2 personnes de Pole Emploi ont présenté aux maires les chiffres du chômage sur le territoire Loue Lison (1549 personnes inscrites) et les procédures d'accès aux données de Pole Emploi pour les communes ainsi que les aides à l'emploi existantes.

Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique : le président a présenté le CRRTE 2021/2026 : l'État ne souhaite plus que les communes entament des projets de manière isolée de leurs bassins de proximité et souhaite que la CCLL flèche les opérations communales structurantes pour déclencher les financements d'État (DETR, DSIL, etc.). Des groupes de travail seront constitués pour effectuer le recensement des projets communaux et intercommunaux.

Mobilité douce : Philippe Bouquet présente la redéfinition de la politique du département en matière de pistes cyclables et de gestion de la randonnée pédestres et VTT

PLUi : Une version simplifiée de la présentation du 18/11/2020 sur les enjeux de la prise de compétence PLUi est présentée aux maires.

CCLL – CLECT – 20 mai 2021 (Serge MONNET)

Pour cette première réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, une présentation générale sur le rôle de la CLECT est apportée aux délégués, suivie par l'élection du président et du vice-président. Dominique BERION (maire de Reugney) est élu président et Patricia PAQUIEZ (maire de Goux sous Landet) est élue vice-présidente.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Transfert de compétence eau/assainissement à la CC : Nous avons été informés par le président de la CCLL que le vote des communes avaient permis de mettre en place la minorité de blocage au transfert anticipé des compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes. Le transfert de ces compétences est donc reporté au 1^{er} janvier 2026.

PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ

Le 23 mars 2021, le conseil communautaire a délibéré favorablement pour prendre la compétence mobilité lui permettant de devenir Autorité Organisatrice de Mobilité sur son territoire. Le conseil est invité à se prononcer dans les 3 mois sur cette prise de compétence.

Considérant que cette prise de compétence permettra d'être décisionnaire pour la mise en place de services de transports sur son territoire et d'avoir voix au chapitre dans les instances régionales d'organisation des transports, le conseil municipal approuve la prise de compétence mobilité par la CCLL.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

TRANSFERT DE COMPÉTENCE PLUi

La loi ALUR du 24 mars 2014 a instauré le principe du transfert automatique de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme au niveau intercommunal, sauf si une minorité de blocage (au moins 25 % des communes représentant plus de 20 % de la population) s'y oppose.

Lors de la mise en place de cette loi qui rendait caduc le Plan d'Occupation des Sols, la commune d'Amondans avait renoncé à élaborer un Plan Local d'Urbanisme, l'opération étant jugée trop coûteuse pour notre petite commune, sachant que la loi ne permettait de toutes façons pas de définir de nouvelles zones constructibles. La commune est désormais soumise au Règlement National d'Urbanisme et les autorisations d'urbanisme sont désormais soumises à l'accord de la préfecture (DDT). Considérant que l'élaboration d'un PLUi permettrait de doter à nouveau la commune d'un document d'urbanisme dont elle sera associé à l'élaboration, le conseil municipal décide de ne pas s'opposer à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme au niveau intercommunal.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

CAUTION LOGEMENT COMMUNAL

Le Fond de Solidarité Logement du Doubs a accepté de prendre en charge la caution de M. Alain Bruckert (logement du 2 rue de l'Ecole 1^{er} étage). Le conseil municipal valide l'encaissement de la caution de 300 euros versée par le FSL et autorise la restitution de la caution de Mme Michèle Garnier à sa succession.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le prochain recensement de la population à Amondans aura lieu au début de l'année 2022 et la commune aura besoin de recruter un agent recenseur pour cette tâche. Le coordonnateur communal qui prépare et supervise le déroulement du recensement doit être désigné avant la fin du mois de juin. Contrairement au travail de l'agent recenseur, cette tâche n'est pas rémunérée. Serge Monnet ayant déjà assuré cette fonction lors des précédents recensements propose de s'en charger à nouveau pour le recensement 2022.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Serge MONNET comme coordonnateur d'enquête pour le recensement de la population 2021 et autorise le Maire à signer l'arrêté de nomination correspondant.

VOTANTS : 6

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CONVENTION DE NUMÉRISATION DE L'ÉTAT CIVIL

Le Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté a contacté la commune pour proposer de numériser les registres d'état civil de 1792 à 1942 qui peuvent être communiqués au public (selon l'article L. 213-2 du code du patrimoine). Une convention entre le CEGFC et la commune encadre les l'organisation de cette campagne de numérisation et l'utilisation qui sera faite de ces registres numérisés :

- une copie des registres numérisés sera remise gracieusement à la commune, qu'elle pourra utiliser pour la délivrance d'actes d'état civil aux particuliers et aux administrations
- les actes d'état civil numérisés pourront être consultés dans les locaux du CEGFC par les membres de l'association et les autres associations de généalogie
- les informations contenues dans les actes seront ressaisies et intégrées dans la base Généabank qui est publiée sur Internet (uniquement pour les actes de naissance datant de plus de 120 ans, les mariages datant de plus de 105 ans et les décès datant de plus de 75 ans).

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention encadrant la numérisation des registres d'état civil avec l'association CEGFC.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

COUPE DE BOIS

L'ONF a une opportunité de faire rapidement des coupes de résineux dans le cadre d'une vente sur pied. Ils proposent

de faire une coupe blanche sur une bande de résineux morts en limite de Malans et sur d'autres résineux marqués au milieu de la parcelle 21 (Les Epesses). Le conseil municipal valide la coupe proposée.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Urbanisme : Le permis de construire pour la rénovation du Château a été accordée. La déclaration préalable pour une toiture solaire au 4 rue du Repos a été accordée sous condition (tuiles solaires rouges).

Une demande de permis de construire a été déposée par Gilles POURCELOT pour l'aménagement d'un appartement dans une remise Rue des Vergers.

Arrêté de circulation : la circulation sera fermée sur la route départementale entre Amondans et Fertans pendant une journée sur la période du 14 au 18 juin 2021 en raison des travaux de réfection de la chaussée.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 2 juillet 2021.